



Ministère des affaires sociales
et de la santé

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction générale de la santé

Direction générale de l'alimentation

Paris, le 31 octobre 2013

Communiqué de presse

Cas de rage animale dans le Val d'Oise

Recherche des personnes et animaux en contact

L'Institut Pasteur a confirmé le 31 octobre 2013 **un cas de rage chez un chaton trouvé le 25 octobre 2013, rue Marguerite à ARGENTEUIL**. L'animal est décédé le 28 octobre 2013. Il s'agit d'un **chaton d'environ 2 mois tricolore : blanc, noir et fauve (cf. photo)**.

Une enquête épidémiologique a été engagée afin d'identifier et prendre en charge les personnes qui auraient pu entrer en contact avec ce chaton **entre le 8 octobre et le 28 octobre inclus**. Cette période correspond à la période pendant laquelle il a pu transmettre la maladie.

Cinq personnes ayant été en contact avec le chaton ont déjà été identifiées. Elles ont été prises en charge et dirigées vers un centre antirabique pour recevoir un traitement préventif.

- Les personnes qui auraient été mordues, griffées, égratignées, ou léchées sur une muqueuse (bouche, yeux...) ou sur une peau lésée par ce chaton

- ou dont l'animal aurait été en contact avec ce chaton,

entre **le 8 octobre et le 28 octobre 2013 inclus** doivent appeler rapidement
le **08 11 00 06 95**

**Numéro local accessible entre 10H00 et 18H00 heures
à partir du 1^{er} novembre 2013**

De même, toute personne qui aurait des informations à donner au sujet de ce chaton ou de son éventuel propriétaire est invitée à contacter ce numéro.

Il est extrêmement important de pouvoir retrouver toutes les personnes, notamment le propriétaire, ou les animaux ayant été en contact avec ce chaton, la mère et les autres

chatons de la portée. La France étant indemne de rage depuis 2001, ce chaton ou là mère ont été importés d'un autre pays, non indemne.

La rage, une maladie qu'il faut traiter rapidement

La rage est une maladie mortelle si elle n'est pas traitée à temps. Elle est transmissible pendant environ 15 jours avant l'apparition des premiers symptômes de la maladie chez l'animal.

Chez l'homme, le traitement préventif de la rage humaine, administré après le contact avec l'animal porteur, mais avant l'apparition des symptômes, est très efficace.

Rappel de recommandations importantes

- tout chien ou chat ou autre carnivore ayant mordu ou griffé une personne, doit être présenté à un vétérinaire par son propriétaire dans les 24 heures suivant la blessure. L'animal fait l'objet d'une surveillance sanitaire par le vétérinaire pendant 15 jours ;
- en cas de morsure, il faut immédiatement nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon, rincer abondamment et appliquer une solution antiseptique. Il est indispensable de consulter rapidement un médecin, qui pourra selon le contexte orienter la personne mordue vers un centre antirabique ;
- il ne faut pas manipuler les animaux sauvages ou errants surtout lorsqu'ils sont trouvés malades ou blessés.

Contact presse Préfecture du Val d'Oise: 06 80 28 62 40.

Pour plus d'informations :

<http://www.val-doise.gouv.fr/>

<http://agriculture.gouv.fr/rage,993>

<http://www.sante.gouv.fr/rage-sommaire.html>

